

actuel il siège tous les jours. 3. Les membres formant le bureau des douanes, les devoirs de chacun et leurs appointements respectifs sont comme suit : Je dois dire que les appointements sont ceux que ces messieurs reçoivent, non pas comme membres du bureau des Douanes, mais pour leurs autres fonctions en qualité d'officiers du département des Douanes. Pour faire partie du bureau des Douanes ils ne reçoivent pas d'appointements supplémentaires, et il ne leur a rien été payé pour cela, à part leurs frais de voyage et les déboursés nécessaires :— Thomas J. Watters, président du bureau, faisant aussi fonctions de commissaire des douanes, appointements \$2,800 ; George W. Jessop, sous-évaluateur fédéral et secrétaire du bureau, appointements \$1,200 ; Thomas Macfarlane, analyste en chef, appointements, \$800 ; James J. Brenner, douanier, inspecteur des sucres et épicerie à Halifax, Nouvelle-Écosse, appointements, \$2,000 ; Allan McBeath, évaluateur de marchandises sèches à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, appointements, \$1,200 ; J. D. L. Ambrose, évaluateur de drogues, etc., à Montréal, appointements, \$1,800 ; Thomas F. Blackwood, évaluateur de ferronneries à Toronto, appointements, \$1,700 ; A. R. Milne, percepteur des douanes à Victoria, Colombie Anglaise, appointements, \$3,000 ; George H. Young, inspecteur des douanes à Winnipeg, appointements, \$2,000. Tous les membres du bureau sont assemblés à présent, excepté les deux derniers, M. Milne, de Victoria, et M. Young, de Winnipeg. 4. Oui, le bureau a donné des décisions, et dans certains cas, on a appelé de ces décisions.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

M. McMULLEN : Quel a été le nombre de milles de voies ferrées de l'État exploitées par le département des Chemins de fer, pendant l'exercice expiré le 30 juin 1893 ; le nombre de stations ; le nombre de facteurs de stations ; le nombre de chefs de gares et de leurs assistants ; le nombre de télégraphistes et leurs assistants ; le nombre brut des personnes employées pour l'exploitation de ces voies y compris tous les journaliers, mécaniciens et toutes classes d'employés, y compris le personnel des Chemins de fer à Ottawa.

M. HAGGART : Le nombre de milles de voies ferrées de l'État exploitées en 1892-93, a été le même que pendant l'exercice précédent, 1,375 milles. Le nombre de stations était de 256, aussi comme pendant l'exercice précédent. Le nombre d'employés a été dans les environs de 3,600, ou beaucoup moins que pour quelques années antérieures. Le service continue de se bien faire, et le chemin et le matériel roulant sont bien entretenus. J'ai toute confiance de pouvoir faire rapport que le gain couvre pleinement les dépenses pour l'exercice qui se terminera le 30 juin prochain.

POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

M. IVES : Je propose—

Que la Chambre se forme en comité général, lundi prochain, pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire, en ce qui concerne la police à cheval du Nord-Ouest, que la solde maxima des chirurgiens vétérinaires sera de \$1,000 au lieu de \$700 par année ; que la solde maxima des quatre sergents d'état-major sera de \$2.00 au lieu de \$1.50 par jour ; et que 12 clairons pourront être nommés à un taux de solde n'exéc-

M. WALLACE.

dant pas 40 centins par jour ; et aussi de prescrire que toute solde due à des déserteurs à l'époque de leur désertion formera partie d'un fonds applicable au paiement de récompenses pour bonne conduite ou services méritoires, à la création de bibliothèques et de salles d'amusements et autres objets semblables, pour l'avantage des membres de ce corps, sujet à l'approbation du ministre.

Motion adoptée.

SUBSIDES—LE COMMERCE DES BESTIAUX.

M. FOSTER : Je propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. MULOCK : M. l'Orateur, avant que la motion soit faite, j'allais demander au contrôleur des Douanes de nous dire lequel des deux rapports sur le commerce des bestiaux est exact. Le contrôleur des Douanes se rappellera qu'il y a quelques temps, j'ai attiré l'attention de la Chambre sur une différence dans ces chiffres. Il y a déjà un mois que le contrôleur des Douanes a promis d'expliquer cette différence, qui est très considérable. Par exemple, le rapport présenté par le département de l'Agriculture déclare que le nombre de têtes de bétail exporté en Angleterre, en 1890, a été de 122,182, tandis que les rapports du commerce et de la navigation montrent que le nombre exporté a été de 104,133, une différence de 18,049 entre les deux.

Pour l'année 1891, le rapport du département de l'Agriculture accuse une exportation de 108,947 têtes de bétail en Angleterre, tandis que les rapports du commerce et de la navigation, pour la même année, donne comme chiffre, 99,967, une différence de 8,980 pour cette année-là. De plus, dans l'année 1892, le département de l'Agriculture inscrit 98,755 têtes de bétail pour les exportations de bêtes à cornes en Angleterre ; les rapports du commerce et de la navigation pour la même année donnent 93,206, une différence de 5,549 têtes. Pour 1893, le département de l'Agriculture déclare que le nombre exporté a été de 83,322, tandis que les rapports du commerce et de la navigation portent ce nombre à 89,572, une différence de 6,250. Pour ces quatre années, les différences entre les deux comptes forment un total de 38,814, une inexactitude d'environ 10 pour 100. Si c'est là un indice de la manière dont sont préparés, en somme, les rapports du commerce et de la navigation, il est bien évident qu'ils n'ont virtuellement aucune valeur.

M. FOSTER : Lequel des rapports est inexact ?

M. MULOCK : Je ne sais pas lequel des deux est inexact. Assurément, on peut concilier ces chiffres. Les faits doivent être les mêmes.

M. FOSTER : L'honorable monsieur est-il certain que l'un n'est pas pour l'année civile et l'autre, pour l'exercice financier ?

M. MULOCK : Parfaitement certain, si l'on peut se fier à ce qui est dit dans les rapports eux-mêmes. Je n'ai pas ici le rapport du département de l'Agriculture, mais ce rapport a été présenté au commencement de la session, et il y était dit que les chiffres donnés étaient pour l'année civile.

M. DALY : Je vous demande pardon. Il dit pour l'exercice financier. Je vais envoyer le rapport à l'honorable monsieur.